

Protocole d'engagements réciproques **Prolongement du Contrat de Ville de la** **Communauté d'Agglomération Villefranche** **Beaujolais Saône de 2020 à 2022**

Le Pacte de Dijon élaboré à l'initiative de l'Assemblée des communautés de France (ADCF) et de « France Urbaine », signé par le 1^{er} Ministre le 10 juillet 2018, vise à donner une nouvelle impulsion à la Politique de cohésion urbaine et sociale et fixe les engagements respectifs et réciproques de l'État et des collectivités en la matière.

Dans la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS), le Contrat de Ville signé le 19 Octobre 2015, ainsi que les conventions annexées (GSUP, lutte contre la radicalisation), ont permis des avancées réelles dans le partenariat des différents signataires ; le bilan annexé « 2015/2018 » objective ces améliorations sur les différents enjeux et orientations fixés dans le contrat de ville « 2015/2020 ».

Toutefois, il fait également apparaître des points « faibles » sur :

- L'accompagnement de la parentalité
- Des actions en faveur de la santé,
- La lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme,
- Des lieux d'animation et de brassage social dans les QPV, nécessaires pour accompagner les dynamiques de projets et d'actions collectives,
- Le renouvellement et la représentativité des membres de certains conseils citoyens mis en place dès 2015,
- La fragilité et un manque d'articulation entre les structures d'insertion du territoire,
- Les difficultés toujours importantes d'accès à l'emploi pour les publics « employables » des QPV,
- Les difficultés toujours importantes liées à la mobilité des publics « employables » pour l'accès à l'emploi et la formation de longue durée.

Les engagements de l'État et de la CAVBS se traduisent de la manière suivante :

I/ En matière d'emploi, de développement économique et d'excellence numérique :

La CAVBS s'engage à :

- Privilégier une approche par « cohortes » de 15 à 25 personnes « prêtes à l'emploi », diplômées et non diplômées, issus prioritairement des QPV, afin de les accompagner vers l'accès à l'emploi (offres du territoire, garder les compétences localement ...) ; en mettant l'accent sur les « 17/30 ans » et les femmes en difficulté dans leurs parcours de retour ou d'accès à l'emploi (femmes-mères ...).

-Relancer la détection et l'accompagnement « ante création » du public issu des QPV.

-Étudier la mise en place d'une « pépinière sociale » d'activités, favorisant la consolidation des projets de création d'activité des publics accompagnés en « ante création ».

-Favoriser la mise en place d'actions à l'échelle communautaire de lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme, en accompagnant la mise en réseau des partenaires apportant des « réponses » sur le territoire et impulser l'expérimentation de projets innovants en direction des publics les plus éloignés (appui au développement la MSAP / Pimm's). A ce titre, la Communauté d'Agglomération s'est dotée d'une nouvelle pépinière d'entreprises spécialisée sur le Numérique, E-Cité. Des animations pourront être menées sur le site, le cas échéant, afin de répondre aux enjeux de cette fracture numérique.

L'État s'engage à :

- Assurer une surreprésentation des habitants QPV dans ses dispositifs :

Garantes jeunes : 30 %;

École de la 2ème chance : 40% -

GEIG : 40 % (accompagnement groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification)

EPIDE : 47 % (établissement pour l'insertion dans l'emploi)

IAE : 30 % (insertion par l'économique)

Parrainage : 30 %

PEC : 20 % (plan emploi compétences)

PIC : 30 % des formations (plan d'investissement dans les compétences)

Service civique : 30 %.

- Soutenir les projets en QPV qui seront présentés par les porteurs dans le cadre de l'appel à projet national destiné au repérage et à la mobilisation des publics invisibles sous l'angle des jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation, ni en études).

- Développer les emplois francs en à compter de 2020

- Améliorer le dispositif d'apprentissage du français en :

augmentant significativement les crédits pour l'apprentissage du français des primo-arrivants en mobilisant les crédits du plan d'investissement dans les compétences (PIC) pour l'apprentissage du français des personnes inscrites à pôle emploi

en poursuivant la mobilisation des crédits spécifiques de la politique de la ville pour soutenir les structures porteuses d'ateliers sociolinguistiques

- A soutenir l'EPIDE

Il accompagne les jeunes les plus éloignés de l'emploi vers l'insertion sociale et professionnelle. Placé sous la tutelle des ministères chargés du travail et de la cohésion des territoires, l'EPIDE - Établissement pour l'insertion dans l'emploi – est un acteur reconnu de l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle.

Les jeunes sont accueillis en internat, dans un cadre structuré, où ils vivent les valeurs de la République au quotidien. Ils peuvent alors construire et réussir leur projet professionnel. Cette structure est encore méconnue et n'est pas actuellement à 100 % de son potentiel.

L'État s'engage à faire la promotion de cette structure auprès de ses partenaires mais également au plus près des jeunes.

2/ En matière d'habitat et de renouvellement urbain :

La CAVBS s'engage à :

-Mettre en place la loi ELAN dans le cadre de la commission intercommunale du logement. L'objectif de 25 % du 1^{er} quartile des ménages aux ressources les plus faibles et des personnes relogées dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ou d'une opération de requalification des propriétés dégradées, logées en dehors des QPV sera poursuivi.

-Mettre en œuvre le projet de renouvellement urbain de Belleruche (signature de la convention ANRU prévue pour la fin 2019), dans ses dimensions urbaines et sociales.

Pour rappel, la CAVBS s'est engagée à financer ce projet à hauteur de 13,5 M€ minimum. La Ville de Villefranche S/Saône s'est engagée sur la même somme.

-Apporter des subventions en vue de favoriser la production de logements sociaux sur son territoire, tel que prévu dans le programme d'actions du futur Programme Local de l'Habitat. Au sein de ce même programme, sera mis en œuvre un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat privé

-Mener un diagnostic multicritères sur les copropriétés dégradées du « Béliigny » et des « Chardonnerets » en vue de mettre en place un programme d'actions opérationnelles

-Prolonger l'animation de la convention de GSUP signée en mars 2017, en lien notamment avec les « groupes opérationnels de proximité » animés par la ville de Villefranche.

L'Etat s'engage à :

- Mettre en place la loi ELAN dans le cadre de la commission intercommunale du logement. L'objectif de 25%du premier quartile des ménages aux ressources les plus faibles et des personnes relogées

dans le cadre d'une opération de renouvellement urbain ou d'une opération de requalification des propriétés dégradées, logées en dehors des QPV, sera mesuré :

- Mettre en œuvre le projet de renouvellement urbain de Belleruche avec la signature de la convention ANRU avant la fin 2019
- Contribuer à l'élaboration et au suivi de la stratégie de rééquilibrage territorial de l'offre de logements locatifs sociaux à l'échelle des EPCI avec une attention particulière sur l'impact de ce rééquilibrage sur la mixité sociale dans l'habitat en QPV et en QVA
- Appliquer résolument la loi SRU pour une offre de logement social accessible, en particulier en zones tendues
- Poursuivre le partenariat Etat-EPCI-Bailleurs sociaux pour la mise en œuvre et le suivi des actions sur le cadre de vie des habitants (GSUP) en prorogeant notamment les conventions GSUP jusqu'en 2022
- Renforcer le traitement des copropriétés dégradées autour d'une articulation approfondie entre l'ANRU et l'ANAH

3/ En matière de mobilités quotidiennes pour désenclaver les quartiers :

La CAVBS s'engage à :

- Consolider l'auto-école sociale.
- Favoriser l'expérimentation concernant l'accès à des moyens autonomes de déplacement pour les publics « ciblés » par le réseau de prescripteurs ; permettant l'accès à l'emploi ou/et la formation longue.

Une réflexion sur une remise à plat de la grille tarifaire du réseau Libellule par le SYTRAL est en cours, afin de l'adapter au mieux aux différents profils des usagers du réseau.

L'État s'engage à :

- Suivre dans le cadre des projets de du nouveau programme de renouvellement urbain, le renforcement de l'ouverture des quartiers et de la mobilité des habitants qui sont des objectifs incontournables des projets ANRU.

Par ailleurs, les crédits spécifiques de la politique de la ville soutiennent depuis plusieurs années des actions importantes pour la mobilité dans les quartiers :

- Mobilisation de la dotation de la politique de la ville (DPV) dans certains quartiers carencés (Béligny)
- Aides au financement du permis de conduire

4/ En matière de jeunesse, d'éducation, de formation et d'insertion :

La CAVBS s'engage à :

-Accompagner le Programme de réussite Éducative (PRE) et ses liens avec les différents services des collectivités locales.

-Accompagner des actions culturelles favorisant la participation des habitants, les liens inter quartiers.

-Favoriser l'accompagnement global ciblé pour les plus jeunes (12/18 ans avec mixité filles/garçons), mêlant des temps (hors temps scolaires) consacrés à des projets collectifs « éducatifs » et des temps de « production » dans l'amélioration de la vie du quartier (chantiers, participation à des événements d'animation ...) afin de leur donner des repères dans la vie de la cité ; à l'exemple des actions menées par l'Agora sur Belleruche/Gleizé.

-Privilégier une approche par « cohorte » pour les « 17/30 ans » les plus éloignés de l'emploi (aller vers) , mêlant des temps d'actions socialisantes (ateliers de confiance en soi, sportifs, artistiques et culturels...), d'ateliers vers l'emploi et des temps d'activités rémunérées (chantiers des collectivités, des bailleurs sociaux ...) afin de lever les freins d'accès à un parcours d'insertion/formation/emploi ; en s'appuyant sur l'action « brigade de vacataires », l'expérimentation « couveuse d'initiatives » et l'appel à projet « invisibles » avec la Mission Locale.

-Favoriser et encourager l'inscription de jeunes issus des QPV en EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi)

-Accompagner les SIAE du territoire autour d'un projet commun, de recherche de mutualisation de moyens (locaux, accueil des publics, accès aux marchés publics coordonné ...), au bénéfice des publics en parcours d'insertion du territoire (connaissance des structures, fluidité du parcours individuels ...) et d'une reconnaissance par le réseau d'acteurs locaux (Maison de l'insertion ...).

-Accompagner la création de « lieux » d'animation et de vie de quartier dans les QPV / projet d'Espace de Vie Sociale (EVS) sur Belleruche Gleizé – pôle associatif sur Belleruche NPNRU – pôle associatif sur Béligny, supports du renforcement de l'offre éducative, culturelle et de l'ouverture des QPV sur l'extérieur.

-Accompagner les projets associatifs locaux promouvant le « vivre ensemble » sur les QPV.

-Favoriser l'implication des membres des associations « porteurs de projet », dans la vie du quartier (participation aux conseils citoyens, aux fêtes de quartier, organisation d'actions communes...).

L'État s'engage à :

- Mobiliser les équipes des écoles et collèges en REP+ à participer au dispositif d'accueil et de découverte des nouveaux enseignants et agents nouvellement nommés en REP

- Poursuivre la scolarisation des enfants de moins de 3 ans originaires des QPV

- Achever le dédoublement des classes de CP et de CE1 en REP / REP
- Mobiliser les équipes des écoles et collèges en REP+ à participer au dispositif d'accueil et de découverte des nouveaux enseignants et agents nouvellement nommés en REP+
- Consolider le dispositif stage de 3ème en éducation prioritairement
- Conforter les dispositifs existants :
 - Programme de réussite éducative : 70 % en QPV
 - Cordées de la réussite : 45 % en QPV
 - Ville-vie-vacances : 80 % en QPV

5/ En matière d'actions sociales et de santé :

La CAVBS s'engage à :

- Conforter le fonctionnement des Ateliers Socio Linguistiques locaux (ASL), participant à l'amélioration de la maîtrise du français avec des supports d'apprentissage variés ; au bénéfice de différents niveaux d'apprenants.
- Prolonger la réflexion sur la mise en place d'une Plateforme Linguistique Locale (mutualisation de certaines fonctions).
- Privilégier une approche par « cohorte » de femmes en difficulté dans leurs parcours de retour ou d'accès à l'emploi (femmes-mères, maîtrise de la langue ...).
- Favoriser l'accès à des modes de garde d'enfants pour les familles monoparentales, les familles en situation d'accès à l'emploi et de formation en lien avec les EAJE du territoire (exemple : dispositif contrat de mois).
- Accompagner des projets « santé » axés sur certaines orientations du projet de CLS non abouti en 2017 : lutte contre l'obésité infantile, lutte contre l'isolement des séniors,...
- Favoriser l'accès aux soins de proximité dans les QPV ; notamment par les projets de « Maison de santé » sur Belleruche (/NPNRU) et sur Béligny.

L'État s'engage en matière de :

- Solidarité à :
 - Mettre en œuvre une politique d'intervention spécifique de la Caisse des Allocations familiales (CAF) sur les quartiers prioritaires tel que cela est déjà décliné dans les contrats de ville 2015-2020 par une définition des modalités d'intervention de la CAF dans la politique de la ville en cohérence avec la convention d'objectifs et de moyens signée avec l'État,
 - Renforcer le nombre d'adultes-relais

- Santé à accompagner les territoires par la mise en œuvre de dispositifs pilotés par l'agence régionale de santé (**ARS**) :

● **la médiation santé** : le non recours à la prévention et aux soins des publics vulnérables est lié à des facteurs économiques, culturels, linguistiques mais aussi des difficultés de mobilité, d'autonomie, de représentations. Les ASV (Ateliers santé ville) relèvent des besoins croissants des habitants des QPV en matière d'interface entre les usagers et l'offre de soins et prévention.

La médiation vise à faciliter le recours au droit commun et au système de santé des populations en situation de précarité par l'aide à la mise en place des démarches administratives d'accès aux droits, l'explication du parcours de soin, l'orientation, l'accompagnement physique, l'organisation d'ateliers collectifs de prévention et d'éducation à la santé, la sensibilisation des acteurs du système de santé. Des postes de médiateurs santé peuvent être co-financés par l'ARS et les collectivités sur les QPV.

● **Les actions locales de prévention** : l'ARS finance de nombreuses associations qui déploient sur les QPV des actions locales de prévention autour de la nutrition et la lutte contre l'obésité, les rythmes de la vie, les compétences psycho-sociales, la lutte contre les addictions, la santé sexuelle. Ces actions visent en particulier les enfants et les jeunes.

● **Les conseils locaux de santé mentale (CLSM)** : la précarité est source de souffrance psychique : isolement, stress, angoisse, manque de confiance... Les professionnels qui interviennent dans les QPV rencontrent fréquemment des publics souffrant de difficultés psychologiques liées à des conduites addictives. Pour ces populations, l'accès ou le maintien dans le logement et dans l'emploi et l'accès à une prise en charge sont souvent complexes. Les CLSM, en facilitant l'interconnaissance et le travail en réseau des professionnels ont vocation à améliorer le parcours des personnes, depuis la prévention jusqu'à la prise en charge, en passant par le repérage et l'accompagnement.

● **Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC)**: ils proposent un premier accueil dans un délai court (de moins de 15 jours) aux jeunes mineurs ou majeurs qui se présentent spontanément ou adressés par un tiers, pour un usage de tabac, d'alcool, de cannabis, ou autre produit, ou bien pour une addiction sans produit. Les CJC mettent en œuvre une stratégie permettant d'atteindre le plus tôt possible les jeunes usagers. L'entourage peut être également reçu et accompagné.

● **Les maisons de santé pluri-professionnelles (MSP)** : pour une offre de soins de proximité, l'ARS s'appuie sur les MSP et les centres de santé dans les territoires déficitaires comme le futur centre de santé de BÉLIGNY. Afin d'agir à l'échelle de l'ensemble de la commune en structurant une offre en santé territoriale, graduée et allant au-delà des seuls quartiers classés prioritaires, les communes qui cumulent des indicateurs de santé dégradés et d'un accès aux soins de premier recours complexe, peuvent s'engager dans le portage d'une politique de santé publique globale, en agissant sur l'ensemble des leviers possible (petite enfance, éducation, aménagement du territoire, politique sportive...). Dans cet objectif, l'ARS pourra travailler avec la collectivité pour élaborer un Contrat Local de Santé.

6/ En matière de Tranquillité publique et de justice.

La CAVBS s'engage à :

-Participer à certains axes opérationnels inscrits dans la convention de lutte contre la radicalisation signée en 2018 et prolongée, entre l'Etat, la ville de Villefranche (CLSPD), la ville de Gleizé et la ville de Limas : éveil de la jeunesse aux valeurs de la République, la place des femmes dans l'espace public...

-Accompagner les dispositifs en faveur de l'aide aux victimes : permanences Tandem, hébergement d'extrême urgence des femmes victimes de violence

-Accompagner des actions portées par le CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de prévention de la Délinquance) de Villefranche

L'État s'engage à :

- Garantir la sécurité du quotidien avec des polices municipales formées, expérimentées, connaissant bien les populations et travaillant en bonne intelligence avec la police nationale et la gendarmerie,
- Assurer la liberté d'aller et venir pour les femmes dans l'espace public, en faisant respecter les valeurs d'égalité hommes/femmes et de neutralité,
- Généraliser les plans d'action locaux de prévention de la radicalisation

Fait à Villefranche, le 26/09/2019

Le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Rhône,
Par délégation, le Sous-Préfet David ROCHE

La Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, représentée par
Daniel FAURITE, Président,



ANNEXE

Contrat de Ville CAVBS - 2015/2020

Bilan intermédiaire 2015/2020

I/ Pilier « Cohésion Sociale »

I-1/ Enjeu « Citoyenneté et devoirs »

I-1-1/ Maîtrise du français (ASL et coordination ASL)

	2015	2016	2017	2018	Total
Apprenants	271	417	401	458	1547
dont issus QPV	253	380	320	335	1288
obtentions DELF/DILF	21	25	30	43	119
Bénévoles	50	53	65	78	246
salariés & Ch de missions	0,7	1,4	1,4	0,7	4,2

Eléments de bilan

Couverture des besoins, notamment sur les QPV, grâce à la diversité de l'offre d'apprentissage du français "vie quotidienne".

4 associations animent des "Ateliers Socio Linguistiques" (ASL) : La Croix Rouge, Mille et Une, Lecture et Partage, Janimaville (jusqu'en 2018).

Le nombre d'apprenants a augmenté de 70 % en 4 ans et de 30 % pour ceux issus des QPV. La mise en place à compter de 2016 d'une coordination linguistique via l'intervention de l'association interdépartementale AFI Ecrit 69, a permis d'améliorer les échanges de pratiques entre les ASL, la communication et l'information en continu sur les dispositifs, la mise en place de cycles de formation pour les bénévoles associatifs, l'organisation d'un centre d'examen décentralisé du DELF sur Villefranche dès 2018.

Perspectives

L'objectif à terme pourrait être la mise en place d'une "Plateforme Linguistique Locale" permettant la mutualisation de certaines fonctions telles que l'accueil, l'information, l'orientation des apprenants volontaires suivant leurs niveaux, l'analyse en continu des besoins locaux ... tout en préservant les particularités pédagogiques de chaque ASL.

1-1-2/ Education et parentalité (PRE et accompagnement à la parentalité)

	2015	2016	2017	2018	Total
enfants suivis	161	162	181	157	661
dont issus QPV	130	133	155	130	548
2/11 ans	103	105	127	112	447
12/15 ans	32	32	29	20	113
16/18 ans	26	25	25	25	101
Bénévoles	8	8	8	8	32
taux familles mono parentales		33,5	26	31	
parents bénéficiaires	40	92	41	53	226

Eléments de bilan

Le Programme de Réussite Educative (PRE) mis en place dès 2007 avec la création d'une structure porteuse, un C.I.A.S à vocation unique, a su tisser des liens étroits avec l'Education Nationale et les partenaires de la communauté éducative locale (Equipes de Réussite Educatives rattachées à chaque collège en QPV).

Sur les 160 enfants de 2 à 18 ans suivis annuellement, 80 à 85 % sont issus des QPV et 50 à 60% sont des âgés de 6 à 10 ans.

Après une période d'expérimentation avec l'Assfam dès septembre 2015, l'accompagnement à la parentalité s'est renforcé dès la fin 2018 grâce au recrutement d'une chargée de mission par le CIAS. Il s'agit de soutenir les parents dans l'éducation de leurs enfants, favoriser les liens avec les écoles, soutenir des initiatives collectives parentales dans les QPV et les écoles en REP+, notamment les écoles maternelles.

Perspectives

Poursuivre et renforcer le PRE et le soutien à la parentalité en lien avec les actions de droit commun.

Un projet spécifique autour de la remobilisation et de la prévention du décrochage serait à développer autour de 3 objectifs principaux : l'estime de soi, la question du sens et l'ouverture vers l'extérieur.

Au niveau du soutien à la parentalité, poursuivre les "ateliers des parents" dans les écoles, proposer des permanences parentalités dans les QPV et favoriser le partenariat avec la CAF.

I-1-3/ Lever les freins « 16/30 ans » (Agora, Mission Locale, Point d'Accueil et Ecoutes Jeunes – ARIA)

	2015	2016	2017	2018	Total
jeunes bénéficiaires	83	122	93	70	368
dont filles	26	42	35	25	128
dont issus QPV	65	88	80	60	293

Eléments de bilan

Pour les jeunes, l'action menée depuis plusieurs années par l'Agora sur le territoire Belleroche-Gleizé se développe et consiste à accompagner sur la durée et en proximité les démarches de projets collectifs : temps d'échanges réguliers, "chantiers", projets loisirs et/ou individuels. Les groupes de jeunes s'engagent autour de projets. Il est observé une réelle mixité filles/garçons (50 à 60 jeunes par an dont 35% de filles).

Pour les 17 ans et plus, des actions spécifiques ont été soutenues, soit sur des groupes identifiés de jeunes avec la Mission Locale (estime de soi, expressions ...), soit sur un accueil inconditionnel de jeunes en souffrances psychiques (conduites à risques ...) avec ARIA (Point d'Accueil Ecoute Jeunes : 363 bénéficiaires par an sur 2015 et 2016) avec, en revanche, un faible taux de jeunes issus des QPV.

Perspectives

Les actions menées par l'Agora sur Belleroche-Gleizé devraient s'inscrire dans le cadre d'un Espace de la Vie Sociale agréé par la CAF à partir de 2020.

Favoriser une généralisation de l'implication des jeunes dans la construction et la mise en œuvre des projets qui leur sont destinés.

Pour les plus de 17 ans, privilégier un accompagnement par "cohortes" limitées en nombre, mêlant les temps de socialisation et les temps d'activités rémunérées (chantiers ...) dans la suite de l'expérience de la "brigade de vacataires" et de la "couveuse d'initiatives" (cf. pilier "emploi Insertion").

I-2/ Enjeu « Accès aux droits »

I-2-1/ Accès santé - Atelier Santé Ville et préparation d'un Contrat Local de Santé

	2015	2016	2017	2018	total
nombre d'actions menées	8	3	2		13

Eléments de bilan

Un Atelier Santé Ville (ASV) était animé par un agent du service jusqu'en 2016. Un Plan Local de Santé a été élaboré en partenariat sur 4 axes : accès aux droits et aux soins, alimentation et précarité (obésité), conduites addictives, isolements et suicides. Des actions ponctuelles étaient soutenues dans ce cadre (lutte contre l'obésité infantile ...).

En 2016 / 2017, un diagnostic local de santé a été effectué avec l'ADES du Rhône et le Département, en s'appuyant sur des groupes de travail interprofessionnels; 33 pistes d'actions ont été définies correspondant à 6 enjeux : démographie médicale, promotion de la santé, prévention des maladies chroniques, coordination des acteurs, observatoire local de santé, accès aux établissements de santé ... ceci en prévision d'un "Contrat Local de Santé" (CLS), pour lors non abouti.

Perspectives

Intégrer des projets "santé" dans les programmations annuelles, reprenant certaines orientations du projet de "CLS" définies en 2017 (lutte contre l'obésité infantile, faciliter l'accès administratif aux soins, lutte contre l'isolement notamment des seniors, ...).

Favoriser les projets de "Maison de Santé" sur Belleruche (NPNRU) et sur Béliigny.

I-2-2/ Accès services publics (Tandem, Calame Calade, Cyberbase ; hors PIMM'S)

	2015	2016	2017	2018	Total
Bénéficiaires	1104	1235	996	1175	4510
dont issus QPV	568	312	178	183	1241

Éléments de bilan

Le soutien à l'accès "inconditionnel" aux services publics s'est concrétisé sur 3 axes : l'aide aux victimes, le soutien administratif type "écrivain public" et l'aide à l'utilisation du support informatique et internet.

Les points d'accès sont majoritairement situés en dehors des QPV, excepté pour le Pimm's créé fin 2014 dont le siège est localisé dans des bureaux de la Ville de Villefranche sur le QPV de Belleruche, avec du personnel mis à disposition et une fréquentation de 1000 personnes par mois en moyenne dont 10% d'accueils « partenaires ».

Perspectives

En ce qui concerne l'aide aux victimes, la part des bénéficiaires issus des QPV demeurant très faible, envisager d'autres formes d'interventions avec l'inter association Tandem.

Au vu des besoins et de la disparition de la MdEF, accompagner d'autres moyens (ex Cyberbase) contre la fracture numérique et l'illectronisme.

Accompagner les liens avec la nouvelle pépinière d'entreprises spécialisée sur le Numérique, E-Cité: animations sur site.

Favoriser le développement du Pimm's mixte "urbain-rural", agréé "Maison de Services aux publics" (MSAP) fin 2017.

I-3/ Enjeu « Vivre ensemble »

I-3-1/ Appui à la vie associative (Fonds de Développement Local et Point d'Appui à la Vie Associative)

	2015	2016	2017	2018	total
projets & ateliers soutenus	25	32	45	27	129
bénéficiaires	1249	2250	2834	2644	8977

Eléments de bilan

10 à 15 porteurs de projets associatifs ont été soutenus annuellement par le FDL sur différentes thématiques : fêtes de quartier, sorties familiales (en lien pour certaines sorties avec le "collectif des sorties familiales"), événements sportifs et culturels ...

Le Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA), créé en octobre 2015, dans les locaux du service de la Politique de la Ville, a permis d'organiser des ateliers numériques à destination de bénévoles des associations intervenant sur les QPV, puis des membres des Conseils Citoyens, à raison de 10 à 20 ateliers par an.

Perspectives

Envisager l'appui aux projets associatifs irrigant les QPV, avec une réelle implication des associations bénéficiaires et de leurs membres, dans la vie du QPV (Conseils citoyens, actions inter associatives et interquartiers) et réfléchir à l'intégration des ateliers numériques associatifs du PAVA dans un ensemble de réponses coordonnées et complémentaires de lutte contre la fracture numérique sur le territoire.

I-3-2/ Ouverture des QPV (Debout sur le Toit, Main dans la Main, radio calade, Ematome Crew, projets culturels Villefranche, Agora, conseils citoyens)

	2015	2016	2017	2018	total
Bénéficiaires	1090	315	1145	425	2975
dont issus QPV	488	165	855	352	1860

Eléments de bilan

Différentes actions ponctuelles ont été soutenues annuellement, avec différents "acteurs", favorisant l'expression et l'ouverture des populations des QPV (théâtre, danse, sports, expressions artistiques et numériques, Conseils citoyens, ...).

Perspectives

Favoriser des lieux d'animation et de brassage social dans les QPV, nécessaires pour accompagner les dynamiques de projets et d'actions collectives: projet d'Espace de Vie Sociale (EVS) sur Belleruche Gleizé, pôle associatif sur Belleruche (NPNRU) et Béligny ...
Accompagner et encourager la représentativité et la reconnaissance des Conseils Citoyens.
Privilégier les supports d'actions interquartiers sur différentes thématiques : culturelles, sportives...

2/ Pilier « Economie Emploi Insertion »

2-1/ Enjeu « Parcours d'insertion et accès à l'emploi et mobilité »

2-1-1/ Parcours d'insertion (Brigade de vacataires, ACI Abri, El Transit, Al Aide, Assfam, Cidff, MdEF, Couveuse d'Initiatives)

	2015	2016	2017	2018	total
bénéficiaires "salariés"	220	240	230	245	935
dont issus QPV	123	93	98	136	450
autres bénéficiaires	0	380	16	14	410
dont issus QPV	0	56	10	9	75

Eléments de bilan

En dehors du soutien structurel aux Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) du territoire communautaire (El Transit, ACI Abri, Al Aide), les actions financées au titre de la Politique de la Ville se concentrent sur le public de jeunes adultes issus des QPV, en difficulté et en manque de fondamentaux et de repères sur le monde du travail : brigade de vacataires depuis 2009 concernant une trentaine de jeunes / an suivis par la Mission Locale ... ainsi que sur le public de femmes rencontrant certains obstacles dans l'accès ou le retour à l'emploi : actions expérimentales sur de petits groupes avec l'Assfam puis le CIDFF.

Perspectives

Privilégier 3 axes :

- 1/ Favoriser la mutualisation des SIAE du territoire (locaux, accueil des publics, commercialisation ...) en soutenant les projets plutôt que les aides structurelles,
- 2/ Prolonger le dispositif "aller vers et lever les freins" au profil des jeunes dits "invisibles",
- 3/ Développer un dispositif "aller vers et lever les freins" au profil de femmes bloquées dans leurs parcours de retour à l'emploi.

Une approche par "cohortes" ciblées sera à privilégier ainsi qu'une mise en lien préparée avec des opportunités d'embauches territorialisées.

2-1-2/ Création d'activités (Calad'Impulsion, Coopérative Jeunesse Services)

	2015	2016	2017	2018	Total
personnes accompagnées	120	137	136	13	406
dont issues QPV	20	17	15	6	58

Eléments de bilan

Le service "Politique de la Ville" et la Direccte ont été à l'origine de l'évolution de l'association Calad'Impulsion vers une coopérative d'activité, grâce à une opération d'essaimage avec la coopérative d'activités lyonnaise Cap Services; depuis lors, la coopérative s'est développée sur le territoire du Beaujolais, avec un faible impact sur les QPV (à relativiser sur le QPV de Béligny où Calad'Impulsion est localisée dans des locaux communautaires).

Des réflexions ont également eu lieu en 2017 sur la mise en place d'un projet de "CitéLab" avec la Caisse des Dépôts, non abouti.

Perspectives

Relancer l'accompagnement "ante création" du public ciblé QPV et étudier la mise en place d'une pépinière "sociale" d'activités.

2-1-3/ Autonomie déplacements (auto-école sociale, Aid'Auto 69)

	2015	2016	2017	2018	Total
personnes bénéficiaires	79	76	96	81	332
dont issues QPV	30	27	48	38	143

Eléments de bilan

L'action d'auto-école sociale avec l'association "Innovation & Développement", est soutenue d'une manière pluri annuelle (en direct depuis 2016, avant via la MDEF) et concerne 45 bénéficiaires par an "en file active" (entrées au vu des libérations de place et de la décision prise en commission partenariale).

Elle était complétée par une action de prêt social de véhicule jusqu'en 2015 avec l'association Aid'Auto 69, dans un territoire mixte "urbain/rural" où les transports collectifs ne couvrent pas l'ensemble des besoins.

Perspectives

Consolider l'auto-école sociale et prolonger l'expérimentation concernant l'appui à des moyens de déplacement autonome pour les publics "demandeurs d'emploi" accédant à l'emploi ou la formation longue : une action expérimentale d'aide à la réparation de véhicules personnels (sur prescriptions sociales) a été retenue sur 2019.

